

LE PRÉCURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

Le Précurseur donne les nouvelles 24 ou 30 heures avant les Journaux de Paris.

ON S'ABONNE :

A Lyon, rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e.
A Paris, M. Pl Justin, rue St-Pierre-Montmartre, n° 15.



16 francs pour 6 mois ;
32 francs pour 1 an ;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.



AVIS.

Les bureaux du PRÉCURSEUR sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au 2^e étage.

Lyon, 10 juin.

Le Journal des Débats publie un long article pour prouver que le temps a donné gain de cause à la royauté de juillet. Il attribue à la royauté tout ce qui se trouve de bien-être en France, et il prétend que c'est à Louis-Philippe et aux doctrines que nous devons l'activité commerciale qui se manifeste sur quelques points du pays.

Louis-Philippe disait à peu près la même chose dans son discours aux chambres, où il comptait parmi les résultats de son gouvernement les belles moissons de 1832. — Le roi et les royalistes félicitent ainsi la providence d'avoir fait son devoir en consolidant la monarchie.

Chacun pensera ce qu'il voudra de cette facétie monarchique. Mais quant à nous, nous croyons que la providence fait assez mal les affaires de la royauté. Nous sommes fâchés que M. le baron Dupin ait renoncé à ses calculs de statistique : nous nous adresserions à lui pour supputer combien, depuis 1830, il s'est opéré en France de conversions du républicanisme au royalisme. C'est un calcul qui ne serait pas sans intérêt. Mais à défaut de M. le baron Dupin, M. d'Argout a fait dernièrement à la tribune des pairs une statistique de la presse qui peut suppléer au calcul des adhésions monarchiques. — De son discours dont nous avons reproduit l'analyse, il résulte que les doctrines républicaines comptent actuellement soixante-huit organes.

Combien en avaient-elles en 1830 ?

Un seul, si nous ne nous trompons : c'était la Tribune.

Il y a vraiment de quoi s'émerveiller comme fait le Journal des Débats.

Il y aurait à la vérité une explication à donner à ce progrès de la presse républicaine. Il faudrait dire que les journaux de cette couleur n'ont pas d'abonnés et se soutiennent par les fonds de police.

Nous doutons fort que les articles publiés par les journaux ministériels sur les fortifications de Paris et auxquels un personnage fort intéressé dans la question ne dédaigne pas de mettre la main, produisent une grande impression sur l'opinion que cette question a profondément émue. — Le ton narquois n'est pas très-persuasif en une matière si grave et la plaisanterie sera mal reçue des gens auxquels on demande des millions pour édifier des forteresses et des batteries qui doivent un jour les mitrailler. La mystification poussée si loin ne réussit pas en France, et c'est un jeu périlleux pour ceux qui s'y hasardent.

La mise en adjudication publique de travaux pour lesquels il n'y a encore aucun vote législatif, a paru aussi une impertinence un peu trop cavalière adressée aux chambres.

Cependant le Château a peut-être raison de compter sur sa majorité. Plus le Château se montrera violent et décidé, plus il sera sûr du succès.

Nous n'avons pas encore pu accorder le moindre espace aux théâtres, depuis qu'ils sont placés sous une direction nouvelle.

Nous le regrettons d'autant plus que cette administration fait les plus louables efforts pour regagner un public que la précédente direction avait dégoûté des plaisirs scéniques. Les théâtres de Lyon sont maintenant conduits avec une intelligente activité qui leur donne une supériorité réelle sur tous les spectacles de province. La troupe d'opéra, attachée au Grand-Théâtre, est surtout très-remarquable ; elle possède une cantatrice d'un mérite rare, Mad. Dérancourt, un mérite auquel nous donnerons prochainement des éloges justifiés par une plus longue analyse.

Mais la direction nouvelle ne se borne pas au personnel régulier : elle a encore engagé pour un certain nombre de représentations plusieurs des meilleurs artistes de Paris.

Ce soir, nous avons entendu dans le Pré aux Clercs M^{me} Casimir, de l'Opéra-Comique, qui a obtenu un succès digne de son talent et de sa réputation.

M. Bocage de la Porte-St-Martin a donné déjà deux représentations. Il a joué hier dans *Antony*. Nous voudrions trouver des formes nouvelles d'éloges pour cet acteur si plein de tact et d'énergie, si habile à saisir la pensée de l'auteur, à la dominer, à la corriger même, car l'acteur intelligent doit savoir corriger ce qu'il y a d'exagéré et de faux dans le style d'*Antony*. Nous ne laisserons pas partir M. Bocage, sans parler plus longuement de lui et de son merveilleux talent, il doit, dit-on, donner encore plusieurs représentations. — Toutefois, nous devons faire remarquer la puissance de ce jeu franc et simple comparé à la déclamation, lourde et fautive de la plupart des acteurs qui jouent la tragédie hors de Paris. Les acteurs et les avocats ne peuvent pas se persuader assez combien la parole toute unie et sans inflexions pompeuses est supérieure à tout l'art du débit. Il leur faudrait pour cela être en même temps l'auditoire et le parleur : ils ne peuvent être l'un et l'autre à la fois, et si nous nous permettons d'en parler ainsi c'est probablement parce que nous sommes bornés au rôle d'auditeur qui est beaucoup plus facile que l'autre.

Parmi les nouvelles méthodes sur l'enseignement, il en est peu qui, à l'application, réalisent le but que l'auteur s'est

proposé parce que souvent elles ne sont que le fruit d'une imagination plus inventive qu'expérimentée, mais celle de l'ouvrage de M. Beaulieu, intitulé : *Analygraphie*, étant le fruit de quinze années d'expérience, ne peut, si elle est bien comprise, qu'ajouter de plus en plus aux avantages de sa mise en pratique, celui de la réalité, et le peu d'espace de temps qui s'est écoulé de la première à la seconde édition, est selon nous la meilleure preuve de notre assertion.

(Voir aux Annonces.)

AVIS.

MM. les Souscripteurs au PRÉCURSEUR, dont l'abonnement expire le 15 juin, sont priés de le renouveler s'ils ne veulent pas éprouver du retard dans l'envoi du journal.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)
Paris, 8 juin.

La polémique entamée depuis quelque temps sur la question des fortifications de la capitale est encore loin d'être épuisée, quoique déjà tous les arguments pour et contre le projet de gouvernement aient été produits au grand jour.

Deux des ministres avaient essayé, au moment où ce projet fut produit pour la première fois dans le cabinet, de s'opposer à la proposition. Mais ils ont dû se réunir à la majorité en voyant le roi se déclarer ouvertement pour le système de fortifications.

Il y a 8 jours les ministres croyaient encore posséder la majorité des voix de la chambre des députés sur cette question, mais le document que le *National* a lancé au milieu des discussions, a vivement ébranlé la conviction d'un grand nombre de membres des deux chambres. On a été étonné au Château de la réaction que le rapport de M. de Clermont-Tonnerre pouvait faire naître dans la majorité parlementaire et des négociations ont eu lieu pour ramener la conviction de ceux de MM. les députés sur lesquels on croyait ne pouvoir pas compter.

On ignore encore quel a été le résultat des conférences que les ministres et d'autres personnes ont eues avec plusieurs députés, mais à voir l'assurance que les membres du cabinet affectaient hier soir dans plusieurs salons où ils se sont montrés, on croirait qu'ils sont sûrs d'emporter cet article sans beaucoup d'efforts.

— On assure que le ministère après avoir refusé son assentiment à la proposition de M. Dupin au sujet de la veuve de Daumesnil, veut encore empêcher les députés du centre à prendre part à la souscription ouverte à Valenciennes en faveur des enfants du général.

— Le roi a de fréquentes conférences avec MM. Montalivet et Thiers, relativement à la question des fortifications.

On assure que le roi est toujours dans l'intention de rappeler M. Montalivet au ministère.

— C'est aujourd'hui ou demain que la duchesse de Berry doit s'embarquer pour Palerme.

Les ordres nécessaires pour son départ ont été envoyés à Blaye, et néanmoins le gouvernement n'a pas cru jusqu'à présent devoir annoncer cette nouvelle d'une manière officielle.

Jamais peut-être on n'avait aussi ouvertement violé le principe de l'égalité devant la loi.

On n'a pas même consulté la chambre des députés comme on en avait solennellement pris l'engagement par une ordonnance royale ; et par une coïncidence fortuite, c'est au moment où le chef du parti Vendéen est envoyé avec honneur sur un bâtiment de l'état que les tribunaux condamnent à la mort des individus arrêtés en même temps que la duchesse. Cependant il paraît que pour pallier autant que possible l'illegalité commise à l'égard de Mad. la comtesse de Lucchesi-Palli, on s'est enfin décidé à accorder une amnistie à 55 condamnés politiques parmi lesquels se trouvent un grand nombre de chouans ; et à 51 condamnés pour crimes et délits ordinaires.

— On assure que les troubles qui viennent d'éclater à Pérouse, et la fermentation qui existe dans les états de l'Eglise, ont déterminé le ministère à augmenter la garnison d'Ancone.

— Maintenant que M. Rovigo est mort, il faut enfin que le ministère se décide à nommer un nouvel administrateur pour Alger. Le candidat présenté par M. Soult est le général Guilleminot. Mais M. Sebastiani s'oppose fortement à ce choix et poursuit son système de persécution contre l'ex-ambassadeur qu'il a déjà sacrifié à la Turquie. On croit assez généralement que M. le maréchal Clauzel sera nommé à ce poste. Mais auparavant on a voulu examiner de nouveau le système de colonisation qu'il proposa pour Alger, et il a eu à ce sujet une longue conférence avec MM. Soult et de Broglie.

— Le maréchal Bourmont et sa famille se trouvent dans ce moment à Genève, où on distingue aussi un grand nombre de légitimistes. Cependant il paraît que le fils aîné de M. de Bourmont est toujours en Vendée.

— Toute la famille royale a assisté hier à l'Opéra-Comique, à la représentation du *Pré aux Clercs*.

— La lutte entre les carabiniers et la ligne s'est renouvelée hier soir, à la barrière de l'Ecole Militaire ; mais cette fois les carabiniers avaient pour adversaires les soldats des 40^e et 42^e de ligne. Il est urgent que l'on éloigne ce régiment de la capitale, si l'on veut éviter que ces rixes ne se renouvellent à chaque instant et ne se changent en une guerre sans fin entre l'infanterie et la cavalerie.

— Il est arrivé à Douvres une centaine de soldats invalides de l'armée de don Pedro, la plupart desquels sont criblés de blessures ou mutilés. Tous ces malheureux sont dans le plus affreux dénuement. Parmi eux se trouvent 40 Français qui ont dû être embarqués pour Calais.

— Les nouvelles de Londres, arrivées aujourd'hui, n'apportent point la confirmation de la nouvelle de la mort de M. de Talleyrand. Le prince, quoique faible, continuait ses travaux diplomatiques et avait même eu une longue entrevue au *Foreign Office* avec lord Palmerston.

— Il s'organise à Londres une assemblée philanthropique, afin d'ouvrir une souscription pour venir au secours des malheureux habitants de Porto.

— Toutes les lettres des ports de mer de France annoncent que les bâtimens hollandais qu'on avait mis sous l'embargo ont été réduits à la liberté et sont maintenant en route pour les ports de Hollande. On apprend de la Zélande que plusieurs vaisseaux hollandais relâchés de l'embargo, où ils étaient depuis quelques mois dans les ports de l'Angleterre, y sont arrivés depuis les premiers jours de juin.

— Il paraît à peu près décidé que le ministère abandonne le *Figaro* qui cessera de paraître désormais sous l'inspiration du pouvoir. Ce journal ne recevra plus de subventions, et si le rédacteur veut continuer la publication du *Figaro*, ce sera sans la subvention du ministère.

— On dit que le *Bonhomme Richard*, journal du tiers-parti, va changer son titre et augmenter son format.

— On s'est occupé presque exclusivement dans les derniers conseils de ministres de la question d'Alger, qui doit s'agiter devant la chambre des députés lundi, au sujet du budget de la guerre. Jusqu'à présent pas un ministre n'est en état de dire si la déclaration du pouvoir sera pour la conservation ou l'abandon de la colonie, il est plus probable que comme par le passé, on se bornera au silence sur cette délicate question.

— Depuis que la liste civile a pris sous sa direction spéciale la presse ministérielle, on dit que M. Thiers a choisi un journal qui jusqu'à ce moment professait des opinions libérales modérées, pour recevoir ses inspirations. On observe en effet que depuis deux jours cette feuille tend vers le système ministériel.

— Il va paraître un nouveau journal intitulé *le Polonais*, journal exclusivement destiné aux intérêts des réfugiés Polonais.

— M. Bowring, depuis son retour à Paris, a vu la plupart des hautes notabilités commerciales de la capitale, reçu par le roi et par plusieurs des ministres, il a pu exposer à Louis-Philippe le résultat de ses observations et de ses recherches dont on a tout lieu d'espérer des conséquences avantageuses pour la prospérité commerciale des deux pays.

— Le duc de Rovigo a légué à son fils aîné, dit-on, une montre qu'il avait reçue de l'empereur Napoléon, et qui est estimée 3,000 fr. Le legs contient la défense à la famille de ne jamais aliéner ce souvenir précieux.

— M. d'Argout prépare une réorganisation totale dans le personnel de son cabinet. Le rédacteur du *Nouveliste*, M. Ch. Mevil aura une des principales directions. M. Jules de Wally passe à la division du personnel sous la direction de M. Didier.

— Des lettres de la Grèce assurent qu'une escadre de 40 voiles composée de bâtimens français et anglais est arrivée à l'île de Ténédos.

— Une lettre de Prague en date du 28 mai donne les détails suivans sur la famille de Charles X. L'ex-roi doit incessamment aller fixer sa résidence dans le château d'un de nos gentilshommes les plus opulents, la famille royale vit très-retirée. Néanmoins elle reçoit tous les voyageurs distingués et voit les personnes marquantes de Prague. Dans le cercle royal où l'on remarque beaucoup de gaieté, on s'occupe de littérature et de beaux-arts.

— On se rappelle l'insurrection des hussards de Ramboillet. Le 7 juin le 2^e conseil de guerre séant à Paris a été saisi de cette affaire, après avoir entendu la déposition des témoins et les plaidoiries, le conseil a rendu son jugement le même jour. 8 hussards étaient en cause, 6 : les nommés Gairon, Barbary, Desprez, Baudry, Ley et Buin ont été condamnés à un an de prison et déclarés incapables de servir dans les armées françaises comme coupables d'insubordination. Les deux autres ont été acquittés.

— On écrit de St-Omer, que les dispositions pour la réunion des troupes au camp se continuent, le général Durocher, commandant l'une des brigades qui doivent en faire partie, est depuis quelques temps dans Lunéville, où il a été suivi de M. l'intendant militaire et d'un aide-de-camp du ministre de la guerre. Ces messieurs achèvent le plus possible les préparatifs de campement.

— On mande de la même ville que la deuxième et troisième colonne des prisonniers hollandais qui devaient partir le 7 et le 8 ne pourront partir ce jour-là. Ils devront attendre à Dunkerque le retour des navires qui transporteront la première colonne en Hollande.

— Le 5 de ce mois, un pauvre Polonais se rendant à Caen, a passé par Rouen. Comme en sortant du bureau de police où il avait été faire viser son passeport, il était fort embarrassé de trouver son chemin, des gardes nationaux l'emmènèrent dîner chez l'un d'eux, et le lendemain ils lui ont fourni de l'argent pour continuer sa route.

Chambre des Députés.

(Présidence de M. Dupin.)

Suite et fin de la séance du 7 juin.

(Nous reproduisons en entier le discours de M. le maréchal Soult sur l'organisation de l'armée, dont nous n'avons pu donner hier qu'un résumé rapide.)

M. le ministre de la guerre : Je demande la parole.

Messieurs, dit-il, avant que la discussion s'engage sur le budget de la guerre, je crois devoir déposer sur le bureau de M. le président une expédition du rapport que j'ai présenté au roi le 1^{er} mai dernier, sur le système général de défense du royaume, tel que je l'ai conçu et tel que j'ai cru de mon devoir de l'exécuter. Ce document m'a paru d'une importance telle que j'ai cru devoir le porter à la connaissance des représentants du pays, afin qu'ils puissent apprécier les motifs qui m'avaient dirigé.

La circonstance était venue où je devais examiner cette grande question, question nationale, qui jusqu'à présent n'a été envisagée par personne, par aucun gouvernement, comme par aucun ministre. J'ai dit au roi ce que je pensais à cet égard, et je l'ai dit avec une conviction entière. Le point de départ que j'ai pris me justifiera à vos yeux. Je me suis reporté au lendemain de Toulouse et de Waterloo, depuis lors

mon opinion n'a pas changé. J'ai pensé que la défense du pays serait incomplète, tant qu'un système général de défense ne serait pas défini. J'ai cherché à triompher des difficultés qui se présentaient, difficultés qui se combinèrent avec la nécessité de soulager les contribuables en réduisant l'effectif de l'armée.

Dans une précédente séance je disais que je trouvais un grand inconvénient à réduire par trop les forces du pays; j'ai dû examiner s'il y avait possibilité à procéder par réduction et par une espèce de désarmement comme dans un moment d'entraînement je l'avais avancé; ou si je devais procéder par voie d'augmentation combinée avec un système de réserve et de défense générale.

C'est dans cette dernière vue que mon rapport a été rédigé; je l'ai fait adresser à chacun des membres des deux chambres, et je crois que vous, messieurs, vous en avez connaissance.

J'ai pu être séduit par mes idées, mon expérience a pu me tromper; si en effet je me suis trompé c'est de bonne foi, je m'adresse au pays, c'est avec vous que je veux discuter cette grande question dans laquelle je pense que l'avenir de la France est engagé, qui est pour moi une question d'indépendance nationale, une question de liberté. (Mouvements en sens divers. — Marques d'incrédulité aux extrémités.)

La carrière que j'ai parcourue, la position où je suis arrivé, tous les gages que j'ai donnés de dévouement à la grandeur, à la gloire et à l'avenir de la France, étaient pour moi des motifs de méditer davantage mon projet; je ne voudrais pas à la fin d'une carrière qui, à mes yeux, a été honorable...

Aux centres: Elle l'est aux nôtres! nous l'honorons tous! (Murmures aux extrémités. Et 1815! et sa fortune!)

Je ne voudrais pas, dis-je, ternir cette carrière par un acte que la postérité ou mes contemporains pourraient me reprocher. Comme je le disais tout-à-l'heure, je me place au lendemain de Toulouse ou de Waterloo, je me demande, comme lorsque j'irais à Toulouse le dernier coup de canon pour l'indépendance du pays, s'il n'y a pas quelque chose à faire pour consolider et affermir son indépendance.

C'est dans ce but que je soumets en toute confiance mon projet à vos méditations. J'ai cherché à remédier à ce qui a manqué à la France pour garantir son indépendance; qu'une discussion éclairée fasse respecter les imperfections de mon projet, le pays y gagnera, mon amour propre ne sera pas blessé. (Vive approbation aux centres.)

Je crois qu'il y a quelque chose à faire, et je vous honore trop pour douter de l'empressement d'aucun de vous à s'opposer au projet vraiment national. Pour moi, dans cette circonstance, il n'y a pas de côtés dans cette chambre, je suis persuadé que vous voudrez tous vous associer à un plan conçu dans une pensée utile et grande. Vous reconnaîtrez sans peine qu'en présence du système présenté dans mon rapport, mon budget n'est que secondaire et peut-être conviendrait-il, pour que chacun de vous puisse examiner mon système et se préparer suffisamment, renvoyer la discussion à lundi.

La chambre, consultée, décide à une faible majorité que la discussion commencera immédiatement.

Les centres ont voté pour l'ajournement à lundi.

M. Leydet (le général), inscrit contre le projet, est appelé à la tribune.

Il énumère les circonstances qui exigent que l'armée ne soit point diminuée; une économie de quelques millions ne compenserait pas à ses yeux les graves inconvénients d'une réduction dans le nombre des soldats. Le système dans lequel on veut entrer est d'avoir beaucoup de cadres et peu d'hommes, système qui n'est guère en harmonie avec les fortifications que l'on projette et l'emploi de l'armée à l'exécution des travaux. L'honorable général est convaincu que l'éducation militaire ne se fait bien que sous les drapeaux. Il critique les idées que la commission a mises en avant sur ce sujet; il les trouve trop vagues, et craint qu'il n'y ait du danger à les réaliser.

M. le colonel Paixhans approuve complètement le système de réserve projeté par le ministre de la guerre, et dit qu'il se plaît à le regarder comme excellent.

M. Larochehoucault: Le désarmement, le système général de défense, et enfin l'établissement d'Alger, sont des questions qui méritent de fixer l'attention de la chambre.

L'orateur approuve le système de réserve proposé par le ministre, mais il désirerait qu'en temps de paix les conditions obligatoires du recrutement fussent ordonnées, en n'exigeant des conscrits que trois années de service. Il pense que les engagements volontaires suffiraient pour remplir le cadre de l'armée.

L'honorable membre exprime son étonnement sur la déclaration, faite par un ministre anglais, que des engagements auraient été pris pour l'abandon d'Alger, non pas seulement sous la restauration, mais encore depuis juillet. C'est le cas de prouver l'indépendance de la France par une détermination prompte et franche.

Mais l'étranger pourrait bien être pour quelque chose dans le système déplorable qui pèse sur la colonie. La république du *Moniteur* à insérer la formule: *Notre possession d'Alger*, le soin que M. le ministre de la guerre a pris de présenter l'établissement d'Alger comme provisoire, ont une singulière coïncidence avec l'assertion tombée du haut de la tribune britannique.

L'incertitude de l'avenir cause le plus grave déchet à la colonie, la meilleure preuve se trouve consignée dans la réclamation de la chambre de commerce d'Alger, en date du 22 avril dernier.

L'honneur de la France exige une décision énergique, j'aurai l'honneur de proposer, dans les formes constitutionnelles, une mesure qui réponde à ce besoin. Pour le moment, je me borne à prier M. le maréchal ministre de la guerre d'agréer l'assurance... (Rire général au milieu duquel se perd le reste de la phrase.)

M. Subervie s'étonne que M. le général Leydet s'oppose au système de réserve, puisqu'il n'a pas encore été développé par M. le ministre de la guerre, et que les moyens d'exécution sont encore inconnus. Un système de réserve bien entendu paraît à l'orateur le meilleur moyen d'assurer l'indépendance nationale.

La liste des orateurs est épuisée. La discussion générale est fermée.

Voix des extrémités: A lundi! à lundi!

Aux centres: Non! non!

M. le président consulte la chambre.

La discussion continue.

Chapitre 1. — Administration centrale (personnel), 1,495,000 francs. — Adopté.

Chap. 2. — Administration centrale (matériel), 612,000 fr.

Adopté.

Chapitre 3. — Etats-majors, 45,274,000 fr.

La commission propose sur ce chapitre une réduction de 52,550 fr.; savoir: 47,970 sur les traitements d'activité, et 4,580 sur l'intendance militaire.

M. Soult combat cette réduction. Il prétend que ce n'est pas une question de chiffres, mais de droit.

M. Passy, rapporteur, après avoir soutenu qu'il est toujours du droit de la chambre de réduire les dépenses, entre dans le détail des motifs qui ont porté la commission à proposer la réduction dans laquelle il persiste.

M. Charles Dupin regarde la présidence du comité de cavalerie et d'infanterie comme nécessaire; il s'oppose à la réduction, du moins en ce qui concerne cet objet. L'orateur s'étonne que l'on conteste une dépense de 15,000 francs pour un comité qui, dans une année d'existence, a déjà procuré une économie d'un million.

M. Demarçay présente des considérations sur le système actuel d'organisation des armées. Il conçoit des comités pour les armes de l'artillerie et du génie, bien qu'il en trouve le personnel trop nombreux; mais le comité d'infanterie et de cavalerie lui paraît complètement inutile. Il appuie en conséquence la réduction.

M. Soult soutient qu'on ne peut supprimer le comité d'infanterie et de cavalerie sans tomber dans le chaos. C'est dans ce comité que se perpétuent les bonnes traditions; avec son secours le système reste le même lorsque les ministres changent. Il termine en disant qu'on peut se fier à sa loyauté.

La chambre n'étant plus en nombre, la séance est levée à six heures.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Séance du 8 juin.

A 1 heure 1/2 la séance est ouverte.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour est le rapport de la commission des pétitions.

M. Lachèze fils, rapporteur, a la parole.

« Le sieur Servy, à Montpellier, demande que la contrainte par corps ne soit pas applicable aux individus non négociants qui auraient apposé leur signature à des lettres de change. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. Salverte: Je demande le renvoi à M. le garde des sceaux à qui je recommande la pétition dans l'intérêt de la liberté des citoyens.

Ce renvoi est ordonné.

« Le sieur Lerouge, graveur à Paris, créancier hypothécaire, se plaint des actes commis par MM. les avoués qui entravent toutes les transactions et dont l'entreprise est ruineuse pour les familles. »

La commission propose le renvoi au garde des sceaux.

Sur la proposition de M. Joly, l'ordre du jour est mis aux voix et adopté.

M. Chastellux, autre rapporteur, a la parole.

« Les membres du conseil municipal de Vitry demandent qu'une aggrégation de religieux ne puisse être chargée de l'enseignement des enfans mâles. »

Renvoi à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction primaire.

« Le sieur Arnaud, ancien officier, à Marseille, demande à profiter du bénéfice de la loi qui accorde à tout citoyen, père de 7 enfans vivans, la faculté d'en faire élever un dans un collège aux frais de l'état. »

La commission, tout en reconnaissant que la loi dont le pétitionnaire invoque le bénéfice n'est pas abrogée, propose de passer à l'ordre du jour, par la raison qu'une telle dépense surchargerait le budget.

M. Lherbette: Je demande le renvoi à M. le ministre de l'instruction publique et au garde des sceaux, afin que le premier exécute la loi, ou que le second la fasse abroger si elle est mauvaise.

M. Guizot: La loi de l'an XIII n'a jamais été exécutée; elle est réellement inexécutable. Elle concéderait à des familles un droit qui entraînerait des dépenses énormes.

M. Lherbette: Alors il faut abroger la loi.

Le renvoi au garde des sceaux est ordonné.

« Le sieur Haline, à Meulan (Seine-et-Oise), propose diverses modifications à introduire dans la loi d'organisation municipale. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. Glais-Bizoin saisit cette occasion pour demander ce qu'est devenue la loi sur les attributions municipales, adoptée par la chambre des députés dans la session précédente. (Murmures au centre.)

Les ministres présens ne répondent pas.

M. Roul, autre rapporteur, a la parole.

« Les colons de St-Dominique appellent l'attention de la chambre sur leur malheureuse position. »

Après une discussion où sont entendus MM. Parant, Roul, Humann, Guizot, la pétition est renvoyée au ministre des affaires étrangères.

M. Duprat, autre rapporteur, a la parole.

« M. Hyde de Neuville demande l'abolition du serment politique. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. de Sade demande le dépôt au bureau des renseignements.

Il approuve hautement l'abolition du serment politique, mais ne croit pas que le temps soit venu de réaliser cette grande mesure.

M. Garnier-Pagès appuie la pétition. Le serment politique est un frein, mais il est contraire au principe de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire du principe qui régit notre organisation politique actuelle. Il faut que les individualités soient libres. On ne peut jurer fidélité éternelle à un homme qui plus tard violera peut-être ses promesses. (Mouvement au centre.) Que ceux là m'interrompent qui n'ont jamais prêté qu'un serment, et ces interruptions ne seront pas trompeuses? (Mouvement.)

La chambre passe à l'ordre du jour sur la pétition.

M. Duchâtel dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le budget des finances.

M. le rapporteur de la loi départementale dépose sur le bureau son travail.

La discussion est renvoyée après celle du budget de la marine.

M. Charles Dupin développe une proposition relative à l'établissement d'un chemin de fer de Roanne à Paris.

Après une discussion où sont entendus MM. Baude, Humann, Larabit, de Tracy, Manguin.

La prise en considération est mise aux voix et rejetée.

Il est quatre heures et demie. — La séance continue.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

(Présidence de M. Pasquier.)

Séance du 8 juin.

La séance est ouverte à deux heures.

MM. les ministres du commerce, des affaires étrangères, de la marine et de l'intérieur sont au banc des ministres. Les tribunes publiques sont remplies de dames. Nous remarquons aussi M. de Fitz James.

L'ordre du jour appelle la discussion générale sur l'emprunt grec.

M. de Brezé: Hier un article est passé dans le *Moniteur* en réponse à des accusations que j'ai portées contre le ministère. Il eût été plus loyal de me répondre à la tribune. On m'a demandé quand a eu lieu l'assassinat du sieur Bachez. Cet assassinat, messieurs, a eu lieu le 8 juin 1832.

M. d'Argout: Je sais qu'il y a eu des crimes commis. Les auteurs en ont été punis. Quant à l'affaire du sieur Bachez, je n'ai pu recueillir sur elle aucun résultat. Et d'ailleurs, messieurs, si je voulais user de représailles, que n'aurais-je pas à dire des crimes des chouans; mais je n'imiterai pas un aussi funeste exemple. La honte de tous ces crimes retombera sur ceux qui ont éveillé la guerre civile, sur ceux qui l'ont suscitée sans être en Vendée. (Très-bien!)

M. de Brezé (avec feu): Je proteste de toutes les forces de mon ame contre les insinuations de M. le ministre: je n'ai jamais excité la guerre en Vendée, et je serais le premier à la frontiere si l'ennemi y paraissait.

M. d'Argout: Je n'ai jamais eu l'intention de vous accuser d'avoir excité la guerre civile.

M. le président: La discussion sur l'emprunt grec est ouverte. La parole est à M. de Brezé.

M. de Brezé, dans un long discours écrit, passe en revue tous les actes du ministère, et trouve qu'il n'a jamais su que donner de l'argent. Il déclare qu'il vote contre le projet.

M. de Noailles, dans un discours religieusement écouté, s'élève aussi contre la politique du ministère et vote aussi contre le projet.

M. Thiers est à la tribune pour répondre aux deux orateurs précédens.

Nouvelles.

Un nouveau fléau afflige maintenant quelques cantons du royaume de Murcie, c'est une mouche nommée *Paulina*; elle est de couleur blanche, légèrement rayée de noir sur les ailes et sur le dos, plus grosse, mais assez semblable à la punaise. Ces insectes malfaisans arrivent par millions, et comme les sauterelles d'Egypte, obscurcissent quelquefois le soleil; ils s'abattent sur un champ de blé, et s'y fixent pendant 24 heures: ils s'attachent à l'épi qu'ils piquent, et sur lequel ils répandent une liqueur infecte qui, dans une minute, dessèche la tige et réduit le grain en une pâte semblable à l'amidon; on assure qu'employé en pain, l'usage en serait mortel.

Heureusement que la nature semble avoir refusé à cet insecte destructeur l'instinct de sa conservation; il se laisse approcher et prendre sans chercher à fuir; il ne s'attache qu'au blé mais et seigle; il dédaigne les autres céréales.

Le peuple des campagnes, justement alarmé, secondé par l'autorité, se porte sur les points infectés, et l'on fait la cueillette de la *Paulina* avec plus de soin que celle des olives. On réunit ces mouches dans des sacs de toile, après quoi on les écrase avec soin; ensuite des soldats, envoyés par l'autorité locale pour surveiller, font mettre le feu aux champs qui ont été souillés, afin d'empêcher les paysans de se nourrir du grain qui a été piqué; la *Paulina* a d'abord paru dans la Huerta de Lorca, où elle a fait de grands ravages; maintenant elle a pénétré dans celle de Murcie.

La moisson d'orge est terminée depuis plus d'un mois dans les champs de Carthagène; elle a été fort abondante.

— On lit dans l'*Echo de Vézonne* (Périgueux), du 4:

« On assure que la comtesse Lucchesi ayant témoigné le désir d'avoir un aumônier pendant son voyage de Blaye à Palerme, le gouvernement a nommé, pour en remplir les fonctions, M. l'abbé Souffron, curé de Beaupouyet, près Mussidan, et que cet ecclésiastique a demandé, en conséquence, son *exeat* temporaire à M. l'évêque de Périgueux, qui le lui a accordé dans les termes les plus honorables. »

— Nous offrons à nos lecteurs un extrait d'un rapport du capitaine Briolle, du navire la *Nymphe*, de Bordeaux, qui a eu le triste privilège de représenter la France au convoi du jeune et savant naturaliste Victor Jacquemont, mort à Bombay d'une affection au foie.

« Me trouvant à Bombay, en décembre dernier, époque où M. Victor Jacquemont venait d'y terminer ses voyages scientifiques, je m'empressai d'aller visiter un compatriote que tous les journaux de l'Inde venaient d'élever au rang des naturalistes les plus distingués, mais qui, par suite des fatigues et des privations qu'il eut à combattre dans ses pénibles recherches, se trouvait malheureusement atteint d'une maladie au foie, dont le caractère était excessivement alarmant. Je le trouvai alité, dissertant savamment sur sa maladie, avec le plus habile médecin de la colonie, aux soins duquel le gouvernement l'avait confié, et lui expliquant, avec le plus grand calme, que dans trois ou quatre jours il serait délivré de ses cruelles souffrances, mais aux dépens de sa propre vie, attendu qu'il sentait que l'épanchement de son abcès se faisait intérieurement, et que dans ce cas il n'avait aucune chance de succès. »

« Son médecin s'étant absenté quelques heures, il se répandit en éloges sur son talent, sur tous les soins et égards que le gouvernement de Bombay ne cessait de lui prodiguer; mais il ajouta de nouveau qu'il n'avait plus que trois ou quatre jours à vivre; que les secours de l'art lui étaient inutiles, et qu'ayant terminé ses manuscrits, excepté peu de choses sur le Thibet, il mourait avec la consolation d'avoir contribué de tout son pouvoir aux progrès d'une science qui laissait

encore beaucoup à désirer. L'infortuné mourut effectivement le quatrième jour de cet entretien, par l'épauement intérieur, qu'il avait annoncé, conservant néanmoins jusqu'au dernier soupir un calme, une douceur et une présence d'esprit dignes de sa belle âme.

Le gouvernement de Bombay, voulant honorer la mémoire d'un homme aussi distingué par ses talents et ses vertus privées, ordonna un convoi funèbre magnifique, auquel assistèrent toutes les autorités civiles et militaires, et le corps du malheureux Jacquemont fut conduit et livré au champ du repos avec toute la pompe des honneurs militaires.

Le *Mémorial Bordelais* publie un tableau électoral contenant l'impôt payé par tous les électeurs.

Il résulte de ce tableau que plus des trois quarts des électeurs sont compris dans la cote de 200 à 400 fr.

Ainsi, tout ce qui est au-dessous de 200 fr., c'est-à-dire les deux tiers de la propriété de France et tout ce qui est au-dessus de 400 fr., est exclu par le monopole électoral et n'est pas représenté dans la chambre.

C'est un journal ministériel qui publie un pareil tableau. Voilà un ministère bien servi!

Il est donc bien évident que la chambre actuelle, loin de représenter la France, ne représente que les fortunes de 200 à 400 fr., c'est-à-dire celles qui ont besoins d'emplois publics.

(Gazette de France.)

Une singulière transaction a eu lieu entre deux huissiers de la Bourgogne, qui, au dernier marché, ont échangé leurs maîtres clercs contre une redevance de deux jambons, que l'un des deux officiers judiciaires a donnés à l'autre, et a promis de continuer pendant trois ans à la même époque. Ce fait rappelle le célèbre acteur allemand Brandes, que son directeur voulut céder, lors de ses débuts, à un autre directeur pour une cloyère d'huîtres.

Les sieurs James Parr et Freeman Hales ont été traduits au bureau de police de Bow-Street, comme colporteurs d'un écrit séditieux. Cet écrit, parodie des litanies, se compose d'une multitude de versets pour chacun desquels la réponse : *délivrez-nous, Seigneur*, est changée en celle-ci : roi Guillaume IV, délivrez-nous.

M. Mindjull, magistrat de police, a renvoyé ces individus devant la cour du banc du roi, en les assujettissant à un cautionnement personnel de 20 livres sterling, et deux sûretés de 10 livres sterling chacune. MM. Parr et Hales, n'ayant pu fournir les 1000 fr. qu'on leur demandait, sont restés en prison.

Un jugement curieux a été rendu le 13 février dernier à Schwytz. Un individu, accusé de vol, a été condamné, outre l'exposition et la fustigation, au bannissement pendant sa vie hors du canton de Schwytz, puis, quand il aura subi sa peine, il sera livré aux autorités lucernoises.

Il paraît que la police avait fait imprimer en très-grand nombre le pamphlet intitulé *le Pour et le Contre*, et qu'elle n'en a pas trouvé un dédit suffisant à Paris. Dans le département de l'Aisne, tous les maires viennent de recevoir, avec le dernier numéro du Recueil des actes administratifs, un exemplaire de ce pamphlet. Plusieurs de ces honorables magistrats ont hautement manifesté leur dégoût pour cet écrit, contre les grossièretés duquel tous les journaux indépendants se sont élevés lors de sa distribution dans la capitale.

On peut bien penser que ce n'est pas seulement dans le département de l'Aisne qu'il a été répandu, et que beaucoup d'autres préfets ont eu mission de distribuer à leurs administrés les œuvres de la police de Paris.

Un crime atroce a été commis avant-hier dans le faubourg Saint-Antoine. Un nommé Apel, cultivateur dans les Vosges, partit le mois dernier de son village, accompagné de ses trois enfants; dont l'aîné était âgé de 17 ans, pour se rendre à Paris, et de là dans un port de mer, où il comptait s'embarquer pour l'Amérique. A trente lieues environ de la capitale, il fut accosté par un individu qui lui dit être Lorrain, et faire le même voyage que lui.

A leur arrivée à Paris, ils se logèrent dans une auberge du faubourg Saint-Antoine. Le jour même arriva un préteur anglais qui proposa à Apel de lui donner de l'or en échange de 2,700 fr. que celui-ci possédait en pièces de 5 fr. Apel compta son argent et dit à l'Anglais de compter son or. Celui-ci répondit qu'il allait le faire; dans ce moment, le Lorrain s'éloigna, emmenant avec lui l'aîné des enfants, à qui il voulait, disait-il, acheter une casquette. Mais dès que l'Anglais fut resté seul avec Apel, il se précipita sur lui, le terrassa et s'enfuit avec les 2,700 fr.

Le pauvre Apel, revenu de son étourdissement, prit conseil de son hôte et se rendit, accompagné de celui-ci, chez le commissaire de police, auquel il fit sa déclaration. Mais ce n'était là que le commencement de son malheur. Son fils, que le Lorrain avait emmené, ne reparut de la journée pas plus que le Lorrain lui-même. Hier des bateliers trouvèrent dans la Seine un cadavre couvert de blessures faites avec un instrument tranchant et le porta à la Morgue. Apel, qui déjà y avait été conduit le matin, y retourna le soir. Il reconnut son fils. La justice informe sur cette horrible affaire.

— On lit dans la *Gazette de France* :

A la demande d'un grand nombre de nos abonnés, nous reproduisons le discours que M. Séguier, président de la cour royale de Paris, a prononcé en présence de Louis-Philippe le jour de sa fête. C'est un service que nous rendons à tous ceux qui ne connaissent pas ce délicieux morceau, il verront comment M. Séguier s'y prend lorsqu'il veut rendre des services à la royauté.

Discours de M. Séguier.

Sire,

Privés l'année dernière, par un fléau cruel, de célébrer votre fête, nous avons à vous offrir aujourd'hui des félicitations accumulées, à élever deux fois à la fois en l'honneur de Philippe.

Qu'ils vous sont bien acquis ces symboles antiques de réjouissance, pour votre entreprise éminemment royale de rendre la France tranquille et florissante.

Continuez, sire, vos soins, vos efforts, vos sacrifices; un bouquet couronnera les travaux de V. M. : ce sera la reconnaissance de la postérité que devançant nos cœurs justes, aimans et respectueux.

Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

TURQUIE. — Constantinople, 19 mai. — Les nouvelles qui arrivent de Konia sont très-satisfaisantes. La Porte-Ottomane a reçu le 15 de ce mois les premières dépêches d'Emin-Effendi, qui annoncent qu'Ibrahim-Pacha a reçu avec les témoignages de la plus vive gratitude le firman par lequel le sultan lui abandonne, à titre de bail héréditaire, le district d'Adana, et qu'il a déclaré que ses troupes allaient se retirer immédiatement.

Ibrahim a adressé au sultan une lettre de remerciemens, conçue dans les termes les plus respectueux et les plus dévoués. Il a aussi écrit au grand-visir et à Feutz Alim-Pacha.

Tout le monde est ici dans la joie par suite de l'arrangement de cette affaire si difficile et si dangereuse pour la Porte-Ottomane. Aussitôt qu'Ibrahim aura repassé le mont Taurus avec son armée, les Russes s'embarqueront pour retourner dans leur pays, conformément à la déclaration de S. M. l'empereur.

ITALIE. — Ancône 20 mai. — On assure que les troupes qui occupent en ce moment Pérouze s'élèvent à 1,200 hommes, logés et nourris aux frais de la commune.

On ajoute qu'il y a eu encore beaucoup d'arrestations, mais que plusieurs personnes sont parvenues à s'échapper.

On attend encore beaucoup de troupes dans l'Ombrie.

— Il y a eu quelques troubles à Lorette entre la gendarmerie et les centurions, et on assure que ce dernier corps vient d'être dissous dans cette ville.

— Les lettres de la Grèce des premiers jours de mai portent ce qui suit :

14,000 Albanais, Epiotes et Thessaliens, qui formaient la majeure partie des troupes grecques irrégulières, n'ont pas voulu servir le nouveau roi, ont quitté le territoire du royaume nouvellement constitué, et se sont, dit-on, mis à la solde des émissaires de Méhémed-Ali, et ont déjà à leur tête deux visirs qui les mènent dans les provinces de l'Épire, de l'Albanie et de la Bosnie où ils portent la révolte.

On dit que le gouvernement a donné des ordres aux troupes qui sont sur les frontières d'empêcher qu'aucun de ces soldats ne revienne sur le territoire de la Grèce.

— Le nouveau royaume de Grèce a été divisé en dix départemens :

1° Argolide et Corinthe; 2° Acajou et Illide; 3° Messénie, 4° Arcadie; 5° Laconie; 6° Acarnanie et Etolie; 7° Phocide et Botide; 8° Attique et Béotie; 9° Della Evia; 10° Gelades.

L'Argolide comprend les provinces de Nauplie, Argos et Corinthe, comme aussi les villes Idra, Spezzia et Poros.

Les commandans et les préfets de ces départemens ont déjà été nommés.

Colocotron, Zavella et Maurocardato ont demandé à faire partie du nouveau gouvernement.

ESPAGNE. — Madrid, 30 mai. — Tous les émigrés qui se trouvaient ici par suite du décret d'amnistie, ont été renvoyés de la capitale avec une extrême rigueur. Outre l'obligation qu'on leur a imposée de ne point s'écarter de la grande route, la police avait eu le soin de faire mettre sur leurs passeports la note suivante : Obligé de sortir de la capitale, ce qui était en quelque sorte provoquer leur massacre sur les chemins qu'ils devaient traverser.

On disait ici que l'infant don Carlos avait dû s'embarquer à Lisbonne pour l'Italie, le 27 de ce mois; mais cette nouvelle paraît invraisemblable, car les lettres de la Corogne nous apprennent que le 22, le trésor a versé une somme de 50,000 fr., pour payer les réparations qu'on doit faire au vaisseau désigné pour ce voyage, et 150,000 fr. ont été envoyés à Vigo, dans le même but.

Quelle que soit l'activité qu'on ait mise dans les travaux, ils n'auront jamais été assez promptement terminés pour que le vaisseau ait pu être rendu le 27 à Lisbonne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il circule parmi les carlistes, une proclamation de don Carlos adressant ses adieux aux partisans de sa cause. Cette proclamation sort des presses de Lisbonne.

ANGLETERRE. — Londres, juin. (Par voie extraordinaire). — Consolidés, 90 fr. 1/4, 1/4 1/2, 5/8 3/18.

Le comte Grey et le lord Chancelier ont quitté Londres ce matin, pour se rendre à Windsor où ils ont eu une audience du roi.

La réponse du roi à la députation de la chambre des lords, chargée de présenter l'adresse relative aux affaires du Portugal, a été courte mais énergique; il a, dit-on, répondu en ces termes :

« Milords, j'ai déjà pris toutes les mesures qui me paraissent nécessaires, pour maintenir la neutralité que je suis décidé à observer dans la lutte dont le Portugal est en ce moment le théâtre. » Cette courte réponse a été accueillie à la chambre des lords, par un morne silence.

On parle d'une promotion de 40 nouveaux pairs. Le *Courier* commence déjà à blâmer ce dessein comme inconstitutionnel, et du reste, malgré la rumeur publique, on doute fort que cette mesure soit mise à exécution, parce qu'on connaît très-bien l'opinion personnelle du roi dans cette affaire.

ASSOCIATION COMMERCIALE D'ÉCHANGES, PAR ACTION EN COMMANDITES,

Établie à Paris, rue de la Sourdière, n° 33, et dans les principales villes de France et de l'étranger.

B. MAZEL JEUNE, GÉRANT ET COMPAGNIE.

Lyon, ce 9 juin 1833.

Le sous-gérant de la Société au PUBLIC et à MM. les adhérents.

Messieurs,

Un article de ce jour signé Mondon et C^e, fait sans doute *ab irrito* et sans réflexions, nous signale pour nous être occupé d'affaires contentieuses et d'expertise dans cette ville, après quinze années d'étude et d'expérience; nous y voyons tous les jours d'honnêtes industriels au nombre desquels nous avons des amis, et d'honorables anciens fonctionnaires, et tous ensemble, nous ne rougirions pas d'avoir parmi nous, au premier poste, un employé de *barrière*!! Qu'en dirait M. Mondon si nous avions une autre pensée? Mais comme des sottises ne sont pas des raisons d'après l'axiome : *Non probris sed rationibus deestendum*, nous laisserons toute injure de côté pour aborder les faits :

1° Il est inexact, pour ne pas dire faux, d'avoir avancé que nous avons sévi contre les ex-agens, par la raison qu'on n'avait pas voulu satisfaire à notre demande; nous sommes créanciers personnellement; plus tard, avec nos reconnaissances, l'association nous paiera. Nous ajoutons que le sieur Mondon et C^e sont, dans ce moment, sans qualité à ce sujet.

2° On accuse MM. Mazel jeune de dilapidation, et c'est dans le moment même où l'on se sert de sa raison sociale, qu'on le discrédite dans les journaux; nous ne sommes sous-gérant en titre que depuis le 2 mai, nous ne sommes responsables que de nos faits, ses antécédens ne nous regardent point, une de nos circulaires l'a déclaré formellement; mais nous affirmons que depuis notre entrée dans l'administration, nous n'avons point vu faire d'acte de malversation à M. le gérant; si nous nous en fussions aperçus, et comme placé entre lui et les actionnaires, nous l'aurions signalé! Et plutôt que de continuer comme l'ont fait MM. Mondon et C^e, nous nous serions retiré de l'association; heureux encore pour nous, de n'être pas signalé comme dilapidateurs!! Oh non, nous ne vivons pas aux dépens d'autrui.

3° A l'égard de la cause de la révocation des agens, elle se trouve consignée dans un exploit du 4 de ce mois. Nous ajoutons

de plus, que nous voulons connaître tout déficit. Le tribunal de commerce et les arbitres à Paris prononceront. Nous sommes étonnés d'avoir lu à l'article Mondon, qu'on voulait la dissolution!! Ces agens révoqués rendront leurs comptes, registres et adhésions, et se retireront; c'est notre propriété. Libre à eux de créer une raison sociale, mais jusqu'à ce moment, ils n'en ont été que nos agens. — Figure également dans cet acte extra-judiciaire, M. Laget, ex-notaire à Marseille, ex-inspecteur de notre société, à raison de sa gestion.

4° En ce qui touche la remise des livres et adhésions, chez le notaire; il y a procès-verbal de défaut. Démontrons que l'association ne fait point d'acte de commerce.

L'art. 1^{er} de l'acte social porte : *Que le gérant est seul responsable*; que les autres intéressés sont de simples associés commanditaires; l'art. 2, déclare qu'il est formellement interdit de faire aucune opération commerciale pour le compte de la raison sociale, et comme les mutations n'ont lieu qu'entre sociétaires et adhérents, nous ne sommes que des agens à tant p. 0/10, pour mettre en contact les échangeistes dont nous sommes les mandataires. Toutes les opérations commerciales nous étant étrangères, nous ne sommes point soumis aux lois du commerce, et nous avons le droit, comme responsables, de révoquer nos agens, et de les enjoindre à faire le dépôt de livres et adhésions chez un notaire.

Ce dépôt aura lieu plus tard malgré toute résistance brutale de la part de ceux qui ne méritent pas notre confiance.

M. le ministre des finances, et M. le directeur général des postes, ont tellement senti que l'association n'était pas commerciale, qu'ils ont décidé que nos circulaires imprimées, lithographiées et othographiées seraient exemptes du timbre. Un arrêt de la cour royale de Paris a jugé en ce sens.

5° En ce qui touche la menace d'une plainte à M. le procureur du roi, nous l'attendons avec sécurité, nous prévenons même que nous avons notre domicile à Paris.

Dès ce moment, nous déclarons à tout adhérent que si par suite de son acte d'adhésion sous la raison Mazel, jeune, il a substitué ou faisait disparaître sous une autre raison sociale; ou si, sous la même raison, il agissait encore avec Mondon et C^e révoqués, il serait, aux termes des statuts 4 de l'art. 59 du code de procédure, assigné en arbitrage à Paris, afin de domages et intérêts, sauf action en abus de confiance.

MM. les adhérents qui auraient des réclamations à faire, se présenteront tous les jours de cette semaine, excepté le jeudi, depuis neuf heures du matin jusqu'à midi, rue Désirée, n° 13, au 1^{er} étage.

Le sous-gérant et par procuration du gérant, BOILEVIN.



PAQUEBOT A VAPEUR sur la méditerranée.

Le paquebot à vapeur français le *Henry IV*, qui avait éprouvé le 15 avril dernier quelques avaries dans le port de Livourne, y a été promptement réparé et a pu continuer son voyage pour Naples. Il repartira de ce dernier port Marseille le 10 du courant.

Le paquebot le *Sully* arrivera à Marseille le 7 et repartira le 10 pour Gènes, Livourne, Civitta-Vecchia et Naples.

On peut en conséquence garantir au public la reprise des départs réguliers, tant de Marseille que de Naples, les 10, 20 et dernier jour de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Ch. et Aug. Bazin, armateurs à Marseille, et à la Comp^{agnie} des bateaux à vapeur sur la Rhône, quai de Retz, n. 42, à Lyon. (1635 11)

AVIS.

(1640 10) Les héritiers de droit de Jean-Baptiste Burtin, lorsqu'il vivait, rentier, à Lyon, place Sathonay, n° 3, ou il est décédé le vingt-sept avril dernier, prient MM. les négocians et notaires qui ont eu des relations d'affaires avec lui, de le faire savoir à M. Burtin aîné, l'un des héritiers, demeurant place des Célestins n° 2.

Ils le prient aussi de ne payer à qui que ce soit, sans leur consentement, les lettres de change, effets, billets et autres valeurs, dont le défunt pouvait être porteur.

(1726 9) Les BUREAUX de la *Compagnie d'Assurances générales* sont actuellement rue Neuve-de-la-Préfecture, n° 1, au premier étage.

PROMÉTHÉIDES,

REVUE

Du Salon de 1833.

PAR MM. F.... ET F. CHATELAIN.

Un volume in-8°, orné de 4 jolies lithographies.

PRIX : 5 FRANCS.

Chez M. TRUCHY, libraire, boulevard des Italiens, n° 18. (1735)

LIBRAIRIE.

ANALYGRAPHIE,

ou

METHODE FACILE

Pour apprendre en peu de temps l'Orthographe, sans avoir besoin de conjuguer ni de réciter de mémoire; suivie d'un Résumé de Mauvais Langage et d'un Tableau comparatif des Poids, Mesures et Monnaies, etc.

Un vol. in-12, deuxième édition.

Par C. BEAULIEU, professeur de Grammaire, de Tenue de Livres et de Géométrie.

L'accueil favorable du Public pour cette Méthode, le compte très-avantageux qu'en ont rendu tous les journaux de cette ville, et sa mise en pratique avec succès dans plusieurs maisons d'éducation, prouvent suffisamment que le contenu de l'ouvrage répond à son titre.

Se trouve chez M. Rusan et chez tous les libraires; à Mâcon, chez M. Dilieux, libraire. (1813)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(1809) VENTE APRÈS DÉCÈS

D'un mobilier et d'une bibliothèque, rue St-Jean, n° 49, au 2^e, dépendant de la succession de défunt Jean St-Pierre, qui était rentier et demeurait dans ledit domicile.

Le jeudi treize juin mil huit cent trente-trois, à neuf heures du matin et jours suivants, dans le domicile ci-dessus désigné, il sera procédé par le ministère de MM. les commissaires-priseurs, à la vente aux enchères du mobilier dont s'agit.

Lequel se compose de bois de lit, matelas, garde-paille, traversins, oreillers, couvertures laine et coton, draps de lit, linge et hardes à l'usage d'homme, tables; placards, table à bureau, pendule, glaces, trumeau, gravures, tableaux, poêle en fonte, casseroles, chaudron et chauffe-lit cuivre rouge, ustensiles de cuisine, bouteilles vides et quantité d'autres objets, deux cuillers et deux fourchettes en argent.

A la suite de la vente du mobilier, l'on vendra un corps de bibliothèque et divers ouvrages d'histoire et de littérature, notamment: l'Encyclopédie en 36 volumes, dictionnaire de Mathématiques, dictionnaire de l'Académie, description de l'Univers, histoire romaine de Laurent Téchard, histoire de Lyon, du peuple de Dieu, spectacle de la nature, plusieurs ouvrages d'art militaire, et beaucoup d'autres ouvrages dont le détail serait trop long.

Cette vente sera faite à la requête de l'héritier bénéficiaire, en vertu d'une ordonnance dûment en forme.

(1811) VENTE APRÈS DÉCÈS.

Le lundi dix-sept juin 1833, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Cloppet, marchand boulanger, demeurant à la Guillotière, lieu des Brotteaux, cours Lafayette, il sera procédé à la vente à l'enchère et au comptant des effets mobiliers dépendant de la communauté de biens qui a existé entre ledit Cloppet et Benoîte Fillet, sa défunte épouse.

Lesquels consistent en un four et tous ses accessoires, banque, balancier, commodes, armoire, tables, lits, matelas, couvertures laine, draps de lit, chemises et hardes à l'usage de femme, mécanique ronde à dévider les soies, un métier à tisser, une chaîne à quatre rangs et trois anneaux en or du poids de 46 grammes, etc.

Cette vente aura lieu en vertu d'une ordonnance rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon, du 1^{er} juin courant, enregistrée en forme.

ANNONCES DIVERSES.

(1801 2) A vendre aux enchères et à l'amiable. — Une maison située à la Guillotière, quartier de la Magdeleine, route de Vienne, n° 25, faisant l'angle de cette route et de la rue du Sauveur. Cette maison, qui est en très-bon état et qui a 6 fenêtres sur la route de Vienne, est composée de cave voûtée, rez-de-chaussée, premier et second étages, avec greniers au-dessus.

Cette vente aura lieu le 4 juillet 1833, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M^e Latorst, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 2, autorisé à traiter.

(1764 4) A VENDRE

Pour cause de départ.

Un très-grand établissement d'ajolivure, passémenterie civile et militaire, avec subrogation à un bail d'un local avantageux pour l'exploitation. Le vendeur donnera toutes facilités et notamment pour mettre l'acquéreur à même de tirer le meilleur parti de l'établissement. Il offre de demeurer avec lui autant de temps qu'il lui conviendra.

S'adresser à M. Sain, notaire, place de la Comédie, n. 1, au 4^e. On donnera des facilités pour le paiement.

(1783 3) A vendre de suite:

Un fonds de pharmacie avec bains fumigatoires, exploités par M. Moulion, pharmacien à Autun. Cette pharmacie, à laquelle est attachée une excellente clientèle, est située dans la rue la plus commerçante de la ville d'Autun, et donnant sur trois rues. La maison où est située la pharmacie étant en vente, on pourra traiter du tout.

S'adresser à M. Guiotat, agréé près le tribunal de commerce d'Autun, ayant pouvoir de vendre.

(1819) A vendre. — Office d'huissier à Lyon. S'adresser à M. Meunier, chargé de pouvoir, rue St-Jean, n° 8.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

Manufacture

DE

PAPIERS

A LA HOLLANDAISE,

A SERVVOULES,

A une lieue de Sisteron (Basses-Alpes).

Ce superbe établissement, construit en 1790, est bien distribué et en très-bon état. Le bâtiment a 360 pieds de long sur 36 pieds 9 pouces de large. Il n'a la pièce du rez-de-chaussée, qui est voûtée d'une manière élégante et grandiose, on peut faire travailler 6 cylindres et 12 cuves; les roues hydrauliques, construites par les meilleurs mécaniciens, ont 18 pieds de diamètre et 4 pieds 6 pouces de large, elles sont placées dans l'arrière-corps au centre de la fabrique. De forts arbres de couche en fer sont disposés de bout à bout dans la grande salle pour donner l'impulsion à toutes les machines qu'on pourrait y adapter. Les magasins de chiffons, les défilages, les pourrissoirs et les appartements de maître sont attachés au vaste bâtiment par un arrière-corps qui a 39 pieds de long sur 55 de large. Dans cette partie se trouve auberge, écurie, logement des ouvriers avec cent lits complets à leur usage, et une boulangerie dans un petit local séparé. L'étendage occupe toute la longueur et la largeur du bâtiment principal.

Les eaux motrices arrivent par un canal de 500 toises, bordé de peupliers d'Italie, alimenté au-delà des besoins de la fabrique par le Buech. Cette rivière, qui porte un bac à traîne toute l'année, peut être prise entièrement, sans opposition de qui que ce soit, les deux rives du canal appartenant au propriétaire de la fabrique, depuis la prise des eaux jusqu'à leur fuite, qui, après une chute de 15 pieds, retournent à la rivière en passant sous de vastes routes souterraines. La prise est assurée par une forte martelière à 4 vannes en pierre de taille, et protégée par une digue qui a résisté aux plus forts débordements.

Il y a en outre, à l'usage de l'établissement, une source très-claire qui ne se trouble et ne diminue jamais. Elle coule dans un grand réservoir de la contenance de 5184 pieds cubes, qui alimente une fontaine à 5 tuyaux, distribuant les eaux dans toutes les parties de la manufacture où elles sont nécessaires.

On offre de construire dans cette propriété, des moulins à farine, à huile de noix, à sumac et à garance, des martinet, foudons et autres, le local se prêtant parfaitement à tout établissement exigeant une force motrice majeure, tels que fabrique de draps, filature de coton, fabrique de papiers ou toutes peintes, blanchisseries, scieries hydrauliques, etc., enfin tout genre d'usine qui, pour garantie de sa prospérité, a besoin d'eaux abondantes et bien distribuées, d'un bâtiment vaste et bien aéré, d'une belle exposition entourée de prairies et de bois taillis, de moyens de transports faciles, du voisinage d'une grande route (1), d'une main-d'œuvre à bon marché, et d'un entretien de fabrique très-peu coûteux.

Une scierie en grand à nouveaux procédés ne pourrait manquer d'y réussir; on tirerait un très-bon parti des bois de sapin qui descendent en radeaux sur le Buech, à 50 pas devant la fabrique, et du bois de noyer qu'on trouve abondamment sur le pays. Presque tous ces bois sont sciés à bras à Sisteron, pour être vendus ensuite à Aix ou à Marseille.

Les industriels qui voudraient établir en Provence une fabrique de sucre de betterave, ne pourraient trouver un local plus propice, qui réunit les conditions les plus avantageuses et une position plus centrale pour les débouchés.

On traitera pour le terme qu'on voudra avec les personnes qui offriront de suffisantes garanties.

S'adresser à Marseille, au propriétaire, M. MELFFREN aîné, négociant, place Porte-d'Aix, n° 4; à Lyon, à MM. CASTELLAN aîné et C^e, quai St-Clair, n° 14.

Et à Sisteron, pour visiter les lieux, à M. L. B. NICOLLAS.

(1) Une diligence fait le trajet journalier de Marseille à Sisteron et vice versa en 24 heures, sans interruption, surtout depuis l'établissement du pont suspendu sur la Durance, qui remplace le bac de Mirabeau. La même voiture se rend à Lyon par Gap et Grenoble.

GRIPPE.

Graine de moutarde blanche purgative chez Didier, actuellement au Palais-Royal, galerie d'Orléans, n° 32, à Paris. Cette simple graine purifie étonnamment le sang en purgeant peu à peu toutes humeurs viciées et tous virus quelconques. C'est ainsi qu'elle opère les cures surprenantes dont on parle partout et qui embrassent un nombre incroyable de maladies. La propagation rapide de l'usage de cette graine annonce assez son efficacité. Sa vertu bienfaisante est si bien reconnue en Angleterre, que l'on en fait servir maintenant sur la table pour en prendre une cuillerée avant le repas. Des essais faits à Paris prouvent l'efficacité de cette graine pour la guérison de la grippe. (B.B. 655.) (1814)

(1800 2) Les femmes enceintes qui désirent faire leurs couches, trouveront tous les soins désirables chez le docteur demeurant à St-Clair, maison Vachon, près de la chapelle. Le prix demeure fixé à 72 fr. pour la quinzaine (accouchement et tous frais compris); les jours ensus seront payés à raison de 4 fr. On traite de gré à gré pour les maladies chroniques.

L'on offre aux personnes qui désirent se mettre en pension au mois ou à l'année, une maison agréablement située à Oullins, sur le bord de la rivière et du chemin de fer. L'on trouvera dans cette maison, salon de compagnie, abonnements aux journaux et un cabinet littéraire baignés et toutes les commodités de la vie. L'on servira aussi dans les appartements.

S'adresser, pour voir et traiter, dans ladite maison, ou pour avoir des renseignements, à l'hôtel des Courriers, rue St-Dominique, n. 12, à Lyon. (1803 2)

HORTICULTURE.

(1799 3) La maison Ch. Martin Burdin et C^e, pépiniériste, faubourg de Vaise, se fait un plaisir de prévenir MM. les amateurs de fraisiers qu'elle en possède une espèce encore peu connue, qui tient le premier rang parmi les plus belles et les meilleures.

Ceux qui désireraient connaître le fruit de cette précieuse espèce (il a de 4 à 5 pouces de circonférence), peuvent le voir tous les jours à leur établissement, rue Neuve du Chapeau-Rouge, où ils pourront également se procurer du plant la quantité qu'ils désireront.

EAUX

MINÉRALES

NATURELLES ET ARTIFICIELLES.

Le dépôt est chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, n° 13. (1662 1)

ESSENCE

DE

CAFÉ MOKA.

Elle remplace le meilleur café; mêlée au lait, elle donne un excellent déjeuner, très-économique et très-prompement préparé. Prix des flacons: pour dix déjeuners, 60 c.; pour vingt-cinq, 1 fr. 25 c.

Chez Vernet, pharmacien, place des Terreaux, où se trouvent aussi les Eaux Minérales naturelles et artificielles. (1663 6)

AVIS.

ÉTABLISSEMENT DESTINÉ

AU

Redressement

DES

DIFFORMITÉS

DE LA TAILLE

CHEZ LES JEUNES PERSONNES.

Cet établissement, formé depuis sept années, est avantageusement connu; les appareils orthopédiques, réunis aux moyens gymnastiques et aux douches à vapeur et autres, forment la base du traitement. Il est situé à Belleville (Rhône), et dirigé par M. le docteur DELORME, qui réside habituellement dans la maison. Le prix est modéré. (1812)

Maladies Secrètes et de la peau.

Le sirop de salsepareille, dont deux flacons suffisent pour une guérison radicale, se vend toujours à la pharmacie de Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à St-Clair, près la Loterie. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

(On fait des envois.) (1815) A vendre. — Une belle cafetière d'argent, presque neuve, tenant vingt tasses à café, et autres objets.

S'adresser au café des Tilleuls, rue du Pérat, n° 10. (1892)

SIROP CONCENTRÉ

DE

SALSEPAREILLE

Préparé par QUET, Pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 32, à Lyon.

(1804 3) Les plus heureux résultats ont toujours signalé ce traitement pour la cure radicale des maladies secrètes, récentes ou invétérées, des dartres, gale, éruptions, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang.

Se vend avec une brochure de 12 pages in-12: A Lyon, à l'adresse ci-dessus; à Paris, chez HARDOUN, pharmacien, rue de l'Arbre-Sec, n° 42; au coin de celle des Fossés-Saint-Germain-l'Au-

xerrois, n° 16; et dans toutes les villes de France et de l'étranger.

(Voir, pour les adresses des pharmaciens-dépôtaires, le Constitutionnel du 6 mai et la Gazette de France du 23 du même mois.) (On fait des envois.)

Maladies Secrètes et cutanées.

SIROP DEPURATO-LAXATIF DE SÈNE*,

Publié par ordre exprès du gouvernement,

Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n° 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompente et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gales répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée.

* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) (1441 32)

PATE PECTORALE BALSAMIQUE

DE REGNAULT.

Cette pâte est toujours recommandée dans toutes les affections catarrhales; elle calme l'enrouement, elle convient aux personnes qui, par état et par goût, fatiguent l'organe de la voix.

Chez BOITEL, pharmacien, rue Lafond, n° 24.

THÉÂTRES.

Spectacles du 11 juin.

GRAND-THÉÂTRE.

Thérèse, drame. — La Marraine, vaudeville.

— Les Vieux Pêchés, vaudeville.

CÉLESTINS.

La Fiancée, opéra. — Cocambo, ballet. —

Le Gascon à trois Visages, vaudeville.

FONDS PUBLIC.

BOURSE DE LYON. — 10 juin 1833.

Cinq p. 0/0 au comp. j. du 22 déc.
fin courant.
Trois p. 0/0 au comp. j. du 22 mars.
fin courant. 78f 80

BOURSE DE PARIS du 8 juin.

Cinq p. 0/0	104f 50	104f 50	104f 20	104f 30
— fin courant	104f 75	104f 75	104f 55	104f 60
Empr. 1831				
Quat. p. 0/0	95f 40			
Trois p. 0/0	78f 80	78f 85	78f 55	78f 55
— fin courant	79f	79f 10	78f 70	78f 85
Naples	92f 50	92f 50	92f 25	94f 25
— fin courant	92f 60	92f 75	92f 60	92f 60
Emp. d'Esp.	91 1/2			
Rente perp.	79 1/2			
Cortès	17 1/8			
Emp. rom.	92			
Emp. belge	94 1/2			
Haiti	265			
Act. de laban.	1805			
Act. canaux.	1165			
Caisse hypot.	597			

COURS DES MARCHANDISES.

Colza, disp.	100 à 102
— courant du mois	101 à 105
— juin	"
— juillet et août	"
— 6 derniers mois	104
— 4 derniers mois	105
Lille	93 50
Voiture	4 75
3/6 disp. Montpellier	180 à 182 50
— courant du mois	180 à 182 50
— juin	"
— juillet et août	182 50 à 185
— 4 derniers	185 à 190
— 6 derniers	"

Les Cafés ont donné lieu aujourd'hui à quelques affaires. Les prix se sont affaiblis. Les sucres bruts se sont mieux tenus. La bonne quatrième s'est traitée de 74f à 74f 50 c. La marchandise manque.

Les savons 120 f.; l'escompte, 18 1/2 à 20 1/2 P.

Anselme PETETIN.

Typographie de L. BORREL, quai Saint-Antoine, n. 36.